

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 30 juin 2014

CP2014_06_40
id. 733

L'an deux mille quatorze le trente juin , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. J-M. BAYLET, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. G. DESCAZEAUX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRAL, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. R. MASSIP, M. J-P. QUEREILHAC, M. D. ROGER, M. J. ROSET

CRÉDITS D'ACTION ÉCONOMIQUE

Pour favoriser les actions collectives mises en oeuvre, promouvoir les savoir faire locaux et soutenir les actions économiques communes engagées sur le territoire, le Conseil Général a mis en place un dispositif d'aides simple et sélectif à l'attention des acteurs économiques.

Il s'agit de :

- soutenir l'organisation et la promotion des filières de production et de transformation qui se créent ou se développent dans le département,
- faciliter et promouvoir la création d'entreprise ainsi que leur transmission,
- répondre à des besoins spécifiques émis par les entreprises appartenant à un secteur d'activité identique.

Les bénéficiaires sont les partenaires du Conseil Général (Chambres Consulaires, Associations, Collectivités Locales, Groupements Professionnels...) qui mettent en œuvre des actions dans les domaines mentionnés ci-dessus.

L'aide du Département prend la forme d'une subvention attribuée au cas par cas, en fonction de l'intérêt stratégique et économique de l'opération pour le territoire départemental, mais aussi de la contribution de chaque partenaire participant à l'opération.

En application de ces dispositions, le comité technique « Avenir Entreprise » s'est réuni le 28 février 2014 en vue d'examiner le dossier de demande de subvention présenté ci-après.

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE MONTAUBAN ET DE TARN-ET-GARONNE

Salon des « Echanges des savoir-faire de proximité de Tarn-et-Garonne » – les 18 et 19 septembre 2013 à Montauban – (ECO 01424)

► LES RAISONS

Dans le cadre de l'année de l'industrie, La Chambre de Commerce et d'Industrie de Tarn-et-Garonne a décidé d'organiser les 18 et 19 septembre 2013 à Montauban (Salle Eurythmie) un Salon d'échanges des savoir-faire de proximité avec, pour thématiques principales, l'industrie et les services à l'industrie.

Au-delà de l'opportunité de créer un événement en Tarn-et-Garonne afin de valoriser l'industrie locale, il s'agit surtout aux yeux des promoteurs du salon, de mettre en relation les différents acteurs industriels tarn-et-garonnais et les inciter à mieux collaborer ensemble.

Cette dimension professionnelle du salon s'est traduite par la mise en place d'espaces de rencontres privilégiées, plusieurs interventions sur le savoir-faire local, l'économie circulaire, les labels de qualité et la mutualisation des moyens de production interentreprises.

Les deux autres organisateurs de ce salon sont la Chambre des métiers et la Chambre d'agriculture de Tarn-et-Garonne, à travers l'association interconsulaire.

► L'OPERATION

Le salon a réuni 82 entreprises et 636 visiteurs professionnels venus de Midi-Pyrénées et des régions limitrophes.

A cette occasion, 125 rendez-vous d'affaires ont été organisés (56 entreprises et 18 décideurs publics et privés), avec un taux de satisfaction très élevé.

Pour sa part, le Conseil Général de Tarn-et-Garonne disposait d'un stand de 12 m² implanté à l'entrée du salon. Il a ainsi pu mettre en valeur l'étendue de sa politique économique en faveur des entreprises.

Il faut également noter la présence de quatre entreprises de la pépinière Novalia (Agileo, Ansquitol, Clic Terroir et Startengo) qui ont profité de cet événement pour exposer leurs savoir-faire et rencontrer leurs homologues départementales.

► COÛT DE L'OPÉRATION

Le coût de cette opération s'élève à **111 200 €** décomposé comme suit :

Location salle	5 000 €
Aménagement tables (80 x 50 €)	8 000 €
Électricité des stands (20 stands à 50 € l'unité)	1 000 €
Sonorisation et éclairage	1 500 €
Cloisons insonorisantes	2 500 €
Assurance	1 000 €
Nettoyage	2 000 €
Gardiennage / sécurité incendie	3 000 €
Supports de communication et envois	6 400 €
Plan de communication	25 000 €
Gestion des entrées	4 000 €
Traiteur (midi : 12€ x 50 invités et soir : 35€ x 120)	4 800 €
Temps agents CCI	42 000 €
Intervenants	5 000 €
TOTAL	111 200 €

► PLAN DE FINANCEMENT

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

Participation des entreprises	40 000 €
Communauté d'Agglomération du Grand Montauban	14 600 €
Subvention du Conseil Général 82	9 085 €

Participation CCI	42 000 €
TOTAL	111 200 €

► AVIS DU COMITÉ « AVENIR ENTREPRISE »

Après examen de la demande, le Comité Avenir Entreprise dans sa séance du 28 février 2014, **propose d'accorder**, à la **Chambre de Commerce et d'Industrie de Montauban et de Tarn et Garonne** une subvention de **9 085 €** pour l'organisation de la première édition du Salon des « échanges des savoir-faire de proximité de Tarn-et-Garonne ».

Cette aide correspond au prorata de l'aide demandée par la CCI (soit 14 600 €) après retraitement des coûts non éligibles (les salaires des agents).

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision quant à l'octroi de la subvention sollicitée.

Je vous précise que cette subvention serait prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours sur l'article 657415, sous-fonction 91.

Autorisation d'engagement 2014	45 000 €
Engagé aux précédentes commissions permanentes	0 €
Engagement à la commission permanente de ce jour	9 085 €
Disponible	35 915 €

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis du comité "Avenir Entreprise" réuni le 28 février 2014,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde, à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Montauban et de Tarn et Garonne une subvention de 9 085 € pour l'organisation de la première édition du Salon des « échanges des savoir-faire de proximité de Tarn-et Garonne » qui a eu lieu les 18 et 19 septembre 2013 ;
- Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 657415, sous-fonction 91 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET